



Département de l'Hérault
Mairie de Lunas
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 décembre 2016

Membres en exercice : 15

L'an deux mille seize et le cinq décembre à dix-huit heures trente le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle du conseil de la mairie de Lunas sous la présidence de Monsieur Aurélien Manenc.

Présents : Mmes BARASCUT. V , CANTALOUBE M-Elise, CARLES. M,
Mrs ANDRIEUX P, ASTIER. J, MANENC. A, MAS. C, RIVIERE. D, TIECHE. M,
THARAUD. D, CONNAC. J

Procurations : Mme COLLAS Elisabeth à Mr MANENC Aurélien
Mme DURAND Patricia à Mme BARASCUT Véronique

Secrétaire de séance : Mr Daniel RIVIERE

Ordre du jour

- 1 – Approbation du conseil du 10 novembre 2016
- 2 – Approbation rapport CLECT Grand Orb
- 3 - Approbation mise en conformité des compétences Grand Orb
- 4 – Primes de fin d'année
- 5 – Régime Indemnitaire
- 6 – Questions diverses

1 – Approbation du conseil du 10 novembre 2016

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du conseil municipal du 10 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

2 – Approbation rapport CLECT Grand Orb

Monsieur le Maire donne la parole à M. Mas qui présente le rapport de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) réunie en date du 28 octobre 2016 et délibéré en conseil communautaire le 08 novembre 2016 et indique à l'assemblée qu'il convient de l'approuver.

A l'unanimité le conseil approuve le rapport de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) joint à la présente délibération.

3 - Approbation mise en conformité des compétences Grand Orb

Monsieur le Maire expose que le 08 novembre 2016, le Conseil Communautaire a délibéré la mise en conformité des compétences en application de la Loi NOTRe du 07 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République. Il donne lecture de la délibération qui lui a été communiqué.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la mise en conformité des compétences au 31 décembre 2016 en application de la Loi NOTRe du 07 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République :

1) Les compétences obligatoires

A) Aménagement de l'espace communautaire

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT), schéma de secteur

B) Développement économique

➤ Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du CGCT

➤ Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires

- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme

C) Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

D) Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés

2) Les compétences optionnelles pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire

A) Protection et mise en valeur de l'environnement le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

B) Politique du logement et du cadre de vie

C) Action sociale d'intérêt communautaire

D) Création, aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire

E) Gestion d'un service d'assainissement non collectif SPANC

3) Les compétences facultatives

A) Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs d'intérêt communautaire

4) Compétences supplémentaires :

A) Culture et politique associative

En complément des programmations et démarches culturelles portées par les communes membres, il est d'intérêt communautaire que Grand Orb :

a) programme une saison culturelle « Grand Orb » ;

b) organise tout évènement à caractère culturel d'intérêt communautaire, dont : expositions, résidences d'artistes dont la thématique est en lien avec les compétences intercommunales

B) Mise en œuvre de l'opération Grand site Salagou – Cirque de Mourèze

C) Soutien, aide au maintien et promotion des activités liées à l'agriculture en relation notamment avec leurs instances représentatives

Afin de permettre des installations futures d'agriculteurs, Grand Orb mènera un travail de veille foncière et identifiera des terrains disponibles.

D) Gestion des équipements touristiques : Domaine de la Pièce

E) Patrimoine

a) Protection, valorisation et mise en valeur des ressources patrimoniales ; gestion des sites patrimoniaux et équipements de découverte du patrimoine d'intérêt communautaire existant et à venir (musée des Lumières de la mine au Bousquet d'Orb, musée de la Cloche et de la sonnaile à Hérépian).

b) Promotion des musées du territoire (maison des arts à Bédarieux, musée archéologique et Hôtel des monnaies de Villemagne l'Argentière, musée des arts et traditions populaires de la Maison Cévenole à Saint Gervais sur Mare, musée de la mine à Graissessac)

c) Promotion du futur projet autour de la Forêt des écrivains combattants à Combes ;

d) Proposition, par la Communauté de communes, d'une convention d'objectifs et de moyens à signer avec la Maison cévenole qui sera fonction des subventions qui nous seraient allouées ;

e) Mise en valeur patrimoniale du hameau de Dio et Valquières et de tout site patrimonial intercommunal, d'intérêt touristique, faisant l'objet d'un projet de valorisation.

f) Manifestations, événements :

Organisation d'événements ayant un rayonnement à l'échelle communautaire et conformes au positionnement du territoire. La liste de ces événements doit répondre aux critères suivants :

✓ Être représentatifs d'un positionnement phare du territoire ;

✓ Être capables d'attirer des visiteurs du bassin régional et être le prétexte de campagne de communication en direction des bassins de clientèles de proximité ;

✓ Impliquer plusieurs communes du territoire ou des partenaires de tout le territoire Grand Orb.

A ce jour, répondent à ces critères : Les Cuisines dans la rue ; la Fête de l'Eau et de la Nature ; le Festival vigneron ; le Salon des Activités de pleine nature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la mise en conformité des compétences au 31 décembre 2016 en application de la Loi NOTRe du 07 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République

4 – Primes de fin d'année

Monsieur le maire propose d'attribuer une prime de fin d'année de 600 euros à chaque personnel sous contrat à durée déterminée comme les années précédentes.

Neuf contrats sont concernés, une enveloppe de 5400 euros est prévue au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une prime de fin d'année aux neuf contrats à durée déterminée d'un montant de 600 euros.

12 POUR

01 CONTRE

00 ABSTENTION

5 – Régime Indemnitare

Sujet reporté au prochain conseil.

6 – Questions diverses

Mme Barascut demande à l'assemblée de l'autoriser à faire appel à des personnes qualifiées afin de trouver une solution pour régénérer les lignes téléphoniques qui au vu de leur vétusté, pénalisent de nombreux hameaux qui sont souvent dépourvus de ce service.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.